

## Commune de Vineuil

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative au projet d'aliénation d'une section de chemin rural

Par arrêté n°2019 / 081 du 29 avril 2019, Monsieur le Maire de Vineuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une section du sentier rural n°69 dit « des ruelles » dans les formes prescrites par les articles du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration

Madame BRAULT Marie Claude, agent commercial en retraite est nommée Commissaire-Enquêteur et procédera en cette qualité, conformément aux dispositions du code rural

Ladite enquête sera ouverte **le lundi 20 mai 2019 à la Mairie de Vineuil** où les pièces du projet seront déposées pendant 15 jours pleins et consécutifs du **20 mai 2019 au 03 juin 2019** inclusivement les :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	de 09H15 à 12H00	et de	13H30 à 17H00
Jeudi	de 10H00 à 12H00	et de	13H30 à 18H45

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci recevra le public à la Mairie de Vineuil le :

<b>Lundi 20 mai 2019</b>	<b>de 09h15 à 11h15</b>
<b>Lundi 03 juin 2019</b>	<b>de 15h00 à 17h00</b>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Vineuil, Place de la république, 41350 VINEUIL.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Vineuil durant toute la durée de l'enquête publique. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre. Les courriers sont à adresser à l'adresse suivante : monsieur le commissaire enquêteur • mairie de Vineuil • rue de la république • B.P.20004 • 41350 VINEUIL ou par voie électronique à l'adresse mail de la mairie ([mairie.vineuil@vineuil41.fr](mailto:mairie.vineuil@vineuil41.fr))

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune ([WWW.vineuil41.org](http://WWW.vineuil41.org)) **du 20 mai 2019 au 03 juin 2019 inclusivement**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de Vineuil.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées et de son avis.

À l'issue de l'enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal statuera définitivement sur la réalisation du projet.

Le présent avis ainsi que toutes informations éventuelles relatives à l'enquête seront consultables sur le site internet de la commune de Vineuil à l'adresse suivante : [www.vineuil41.org](http://www.vineuil41.org).